

## LE MOT DU MAIRE

Chères Fressennevilloises, Chers Fressennevillois,

C'est la rentrée !

Le 4 septembre, après plusieurs semaines de silence, nos écoles vont retrouver l'ambiance joyeuse d'une activité humaine. La rentrée des classes a sonné. Une rentrée préparée par les services municipaux et ponctuée par quelques travaux. L'École Maternelle « Jean Moulin » a retrouvé son nom par le biais d'une fresque réalisée par l'artiste Thierry GUILLOT.

Les tout petits accompagnés de leurs parents vont découvrir un nouvel univers pour de nombreuses années d'apprentissage de connaissances.

Les plus grands dans la joie de retrouvailles échangeront sur leurs vacances passées en cet été.

Notre service ALSH a repris du service et prépare activement le programme des activités périscolaires et extrascolaires pour cette année scolaire 2023/2024. Il y aura lors des vacances de Février le séjour à la neige pour les élèves de CE2 et CM1.

Après des congés d'été reposants et bien mérités, septembre sonne la reprise pour toutes les associations ! C'est le moment pour chacune et chacun d'ouvrir une nouvelle page et d'y inscrire de nouveaux défis et de nouvelles aventures épanouissantes pour toute la famille.

Fressenneville a la chance d'avoir des associations qui offrent une grande diversité d'activités sportives épanouissantes et diverses. Belle reprise à chacune et chacun !

Au niveau du personnel, le mois de septembre sera marqué par le départ à la retraite de Madame LELEU Catherine. Elle aura travaillé 41 ans, de 1982 à 2023, au service administratif de la commune. Elle sera radiée des cadres au 1<sup>er</sup> octobre prochain. Nous lui souhaitons une très bonne retraite.

Les avis de la taxe foncière commencent à arriver dans les boîtes aux lettres. La taxe est en augmentation. En effet, le calcul de la taxe est fait par l'application des taux (communal, intercommunal et taxe ordures ménagères) sur la base de la valeur locative de la propriété. Il s'avère que le niveau d'inflation a entraîné une hausse sur les valeurs locatives de + 7,1 %. De notre côté le conseil municipal n'a pas augmenté son taux. Comme je ne cesse de rappeler notre rigueur dans la gestion a permis de sortir la commune d'une santé financière très délicate. Cependant, la baisse de nos produits (des dotations), la raréfaction des subventions et l'augmentation des charges nous appellent à la prudence et ne laissent pas de marges de manœuvre fiscales. Je peux toutefois vous assurer que nous continuerons notre sérieux budgétaire afin de ne pas devoir augmenter le taux communal de la taxe foncière.

Restant à votre disposition, je vous souhaite une bonne lecture et un beau mois de septembre.

Bien à vous

Le Maire, Jean-Jacques LELEU



## INFORMATIONS

### **OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE**

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

### **PERMANENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Les permanences du Maire et des Adjointes sont sur rendez-vous :

Mr Jean-Jacques LELEU, Maire : le vendredi de 17h à 18h

Mme Sylviane BEAURAIN, 1<sup>ère</sup> adjointe : le mercredi de 17h à 18h

Mr Alain CAPON, 2<sup>ème</sup> adjoint : le lundi de 17h à 18h

Mme Dany HUMEL, 3<sup>ème</sup> adjointe : le mardi de 17h à 18h

Mr Tony DACHEUX, 4<sup>ème</sup> adjoint : le jeudi de 17h à 18h

### **LA POSTE**

Le bureau postal est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 16h à 18h, le samedi de 10h à 12h.

Services proposés :

- Affranchissement
- Dépôt et retrait de courriers ou de colis
- Vente d'enveloppes et d'emballages prêt-à-envoyer
- Retrait et versement d'espèces sur CCP et compte épargné
- Consultation via l'Ilot numérique des services en lignes de la Poste, des services publics municipaux

### **BIBLIOTHÈQUE**

A partir du 12 septembre 2023, La bibliothèque sera réouverte :

- le mardi de 15h30 à 17h00

- le jeudi de 17h00 à 18h00.

### **MAISON POUR TOUS**

Permanence pour les réservations de la salle de la Maison Pour Tous, le **samedi matin** de 11h30 à 12h30 ou par téléphone au 09.71.04.12.13 / 06.19.35.34.33.

Tarif : pour la soirée 220 € ou jusqu'au lendemain 330 €. Règlement : 1/3 à la réservation, 1/3 à la signature du contrat et 1/3 après la manifestation

### **AIDE JURIDIQUE**

En partenariat avec Maître Saintyves Renouard, avocate indépendante à Abbeville en droit de la famille, des personnes et du patrimoine, en droit civil, en droit pénal ainsi qu'en droit des affaires, la municipalité vous propose des consultations gratuites en mairie, sur RDV au 03.22.60.39.60.

**Prochaine permanence le 29 septembre de 9h30 à 10h30**

### **CIMETIÈRE**

Le cimetière est ouvert de **8h à 20h du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2023.**

### **RAMASSAGE DÉCHETS VERTS**

Le ramassage des déchets verts est assuré tous les jeudis.



## COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS

**Bac gris** : les mardis 5 – 12-19 et 26 septembre.

**Bac jaune** : les vendredis 8 et 22 septembre.

**Bac Verres** : les vendredis 15 et 29 septembre.

**Encombrants** : le mercredi 13 septembre.

## DÉCHETTERIE

La déchetterie est ouverte aux horaires suivants :

Du 15 avril au 31 octobre 2023

Lundi	13h30 – 18h30
Mardi	13h30 – 18h30
Mercredi	9h-12h 13h30-18h30
Jeudi	13h30 – 18h30
Vendredi	9h-12h 13h30-18h30
Samedi	Ouverture en continue de 9h00 à 18h30

## RATICIDE

Le raticide est à retirer aux ateliers municipaux rue du Chevalier de la Barre, du lundi au samedi de 9h30 à 10h00.

## REGISTRE COMMUNAL

Tout électeur ayant changé d'adresse au sein de la commune est prié de le signaler en mairie, muni d'un justificatif de domicile.

Les personnes ayant changé d'état civil, divorce ou mariage (nom d'usage) doivent le signaler également

## RENTREE SCOLAIRE 2023 / 2024



Horaires de l'Ecole Maternelle Jean Moulin :

- Matin : 8h35 – 11h55
- Après-midi : 13h35 – 16h15

Mme GLACHANT a accueilli **les nouveaux élèves** de petite et toute petite section avec leurs parents lors de la pré-rentree le **Vendredi 1<sup>er</sup> septembre à 11h à l'école maternelle Jean Moulin** pour une première découverte de l'école avant le jour de la rentrée du lundi 4 septembre.

Horaires de l'Ecole Elémentaire Jean Gaudier :

- Matin : 8h15 – 11h45
- Après-midi : 13h30 – 16h00

Le centre périscolaire ouvre le matin à 7h00 et ferme le soir à 18h00.

Pour le mercredi, les enfants peuvent être accueillis dès 7h00 au centre périscolaire.

L'ALSH prendra le relais de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 avec possibilité de restauration le midi.



## TRANSPORT SCOLAIRE 2023 / 2024

Vous trouverez à l'adresse suivante <https://trans80.hautsdefrance.fr/transport-scolaire.html> toutes les informations utiles pour le transport scolaire de votre enfant (Cité scolaire du Vimeu à Friville – Collège et SEGPA G. VASSEUR Feuquières)



**RESERVATIONS DES REPAS  
DE CANTINE**

Pour le bon fonctionnement de la cantine et la bonne organisation du service, il nous est nécessaire de connaître chaque matin le nombre de réservations prévu pour le matin suivant.

En cas de problème de connexion ou de réservation en ligne, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat de mairie auprès de Mme DUBOIS.

Pour rappel, les inscriptions sur le portail fonctionnent comme suit :

- Réservation pour le repas du lundi : à faire avant le vendredi 9h00
- Réservation pour le repas du mardi : à faire avant le lundi 9h00
- Réservation pour le repas du mercredi : à faire avant le lundi 9h00 (en sélectionnant l'établissement ALSH, repas enfants)
- Réservation pour le repas du jeudi : à faire avant le mardi 9h00
- Réservation pour le repas du vendredi : à faire avant le jeudi 9h00

Nous vous demandons, pour la bonne organisation du service, de bien vouloir respecter ces dates de réservations.

En cas d'absence de votre enfant, vous pouvez annuler votre réservation sur le site. Si le délai est dépassé, vous devez en informer la mairie.

Sauf présentation d'un certificat médical, tout repas réservé sera facturé.

**SUBVENTION COMMUNALE DE  
RENTREE SCOLAIRE**

Cette subvention concerne les enfants scolarisés de leur entrée en 6<sup>ème</sup> jusqu'à leur 16<sup>ème</sup> anniversaire.

Si pour fin septembre vous n'avez pas de nouvelles, merci de vous rapprocher de la mairie.

Pour les personnes n'ayant pas encore fourni de RIB, présentez-vous en mairie le plus rapidement possible pour le déposer auprès du service comptabilité.

**RESTOS DU COEUR**

Réouverture depuis le lundi 28 août 2023.

**RECENSEMENT MILITAIRE**

Les jeunes gens qui auront atteint l'âge de 16 ans **entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2023** devront se présenter en mairie pendant cette période, munis du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité, en vue de leur recensement pour la Journée Défense et Citoyenneté



## JOURNEES DU PATRIMOINE

Elles se dérouleront **les 16 et 17 septembre 2023**. Partout en France, des monuments ouvrent leurs portes et proposent des animations pour la 40<sup>ème</sup> édition dont les thèmes sont les suivants :

"Patrimoine vivant" et "Patrimoine du sport", thèmes de la 40<sup>e</sup> édition

Retrouvez toutes les infos sur le site du ministère de la culture : <https://journesdupatrimoine.culture.gouv.fr>



## LE PASS SPORT

La pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour la santé et le bien-être des enfants. C'est pourquoi, l'État a mis en place le Pass'Sport pour favoriser l'inscription de 6,7 millions d'enfants et jeunes adultes dans un club sportif, une association ou une salle de sport pour la saison 2023-2024.

Qu'est-ce que le Pass'Sport ?

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune adulte pour financer tout ou partie de son inscription dans un club sportif volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise au titre de la saison 2023-2024.

Le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Qui est concerné ?

Cette aide de l'État est destinée aux bénéficiaires nés entre :

- Le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) 6 à 17 ans révolus.
- Le 1er juin 2003 et le 31 décembre 2017 bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) 6 à 19 ans révolus.
- Le 16 septembre 1992 et le 31 décembre 2007 bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) 16 à 30 ans
- Les étudiants âgés au plus de 28 ans révolus qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2023-2024.

Où l'utiliser ?

Le Pass'Sport peut être utilisé auprès des structures éligibles suivantes :

- Les associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.
- Les associations agréées JEP ou Sport et les structures du loisir sportif marchand (par exemple une salle de fitness, une salle d'escalade, un club de foot 5 ou une patinoire, etc.).

Comment cela fonctionne ?

Fin août 2023, un email sera envoyé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques aux jeunes et aux familles éligibles.

Cet email contiendra un code unique Pass'Sport permettant de bénéficier d'une déduction de 50€ au moment de l'inscription dans un club sportif éligible.

Un portail « Pass'Sport » est d'ores et déjà en ligne où vous trouverez toutes les informations utiles : carte des clubs, sports proposés et dès la fin août la possibilité de récupérer votre code si vous l'avez perdu.

Rendez-vous dans le club de votre choix pour vous inscrire et bénéficier de l'aide Pass'Sport immédiate sur



présentation de votre code personnel.  
La famille du sport s'ouvre à vous, pour  
votre plaisir et votre bien-être. Plus  
d'informations :  
<https://www.pass.sports.gouv.fr>

## BONUS POUR ACHAT DE VELO

Afin d'aider à la transition écologique,  
l'Etat a actualisé sa prime à la  
conversion 2023.

En effet, si vous achetez un vélo  
classique ou à assistance électrique,  
vous pouvez, sous conditions,  
bénéficier d'une aide financière :

- Les seuils d'éligibilité ont été  
augmentés, à partir du 1er janvier  
2023 pour couvrir 50 % des ménages  
les plus modestes (revenu fiscal de  
référence par part inférieur à 14 089 €,  
contre 13 489 € en 2022).

- Si vous êtes majeurs, domiciliés en  
France et que vous possédez un revenu  
fiscal déclaré inférieur à 14 089 euros,  
ou encore que vous êtes en situation de  
handicap, vous êtes éligible à cette  
aide.

Les montants des aides sont  
disponibles sur ce site :

[https://www.agence-france-  
electricite.fr/actu.../bonus-velo/](https://www.agence-france-electricite.fr/actu.../bonus-velo/)

Pour bénéficier de cette aide, il est  
nécessaire de déposer sa demande sur  
le site dans un délai de six mois suivant  
la date de facturation du vélo.

## COURS DE DANSE

RDV le samedi 16 septembre 2023  
entre 17h30 et 19h30 à Fressenneville  
Journée initiation et plus, danse de  
couple & solo

Ensemble de mini cours d'initiation de  
diverses danses pour les débutants  
mais ouvert à tous pour une bonne  
remise en mémoire des bases

Ensuite SOIREE DANSANTE style  
auberge espagnole comme d'habitude  
10€ par personne

Mairie de Fressenneville N°101- SEPTEMBRE 2023

M'informer de votre présence au  
06.17.92.03.25, merci !

Véronique

Les cours de danse pour les enfants de  
6 à 10 ans auront lieu le lundi à 17h30  
à la MPT

Les danses solo pour ados et adultes  
auront lieu le lundi à 18h30

Les danses de couple ados et débutants  
adultes auront lieu le lundi à 20h30

Inscriptions au 06.17.92.03.25

## CLUB DES RETRAITES DYNAMIQUES

Le Paiement des cotisations aura lieu  
les **18 et 25 septembre 2023** à la MPT  
de 14h30 à 16h30.

L'Assemblée Générale du Club aura  
lieu le **6 octobre 2023** à la MPT à  
14h00. Les personnes intéressées  
devront remettre leur courrier au  
Président du Club : Monsieur Thierry  
DUMONT

Séjours organisés par le club :

- **Séjour au Marché de Noël en alsace**  
les 12-13 et 14 décembre 2023 (3 jours  
, 2 nuits)

- **Séjour en France à Sainte Maxime**  
du 1er au 8 juin 2024 (8 jours , 7 nuits)

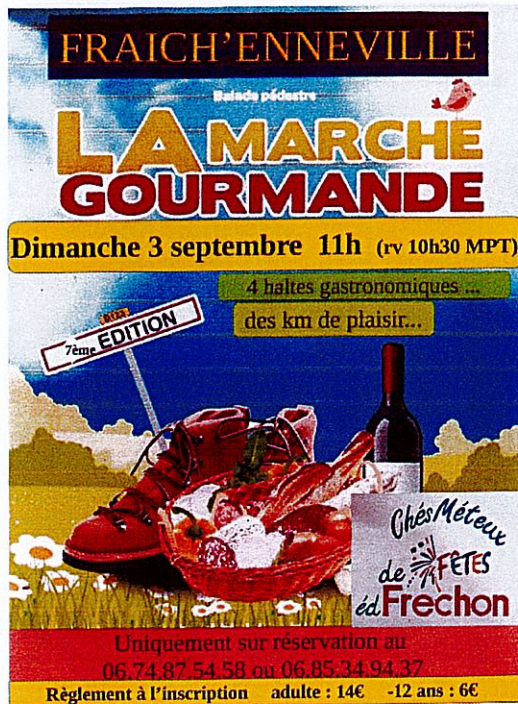
- **Séjour à l'Etranger en Andalousie**  
du 4 au 11 septembre 2024 ( 8 jours, 7  
nuits)

Ouverts à tous, renseignements au  
06.51.35.47.64 ou 07.72.04.60.67

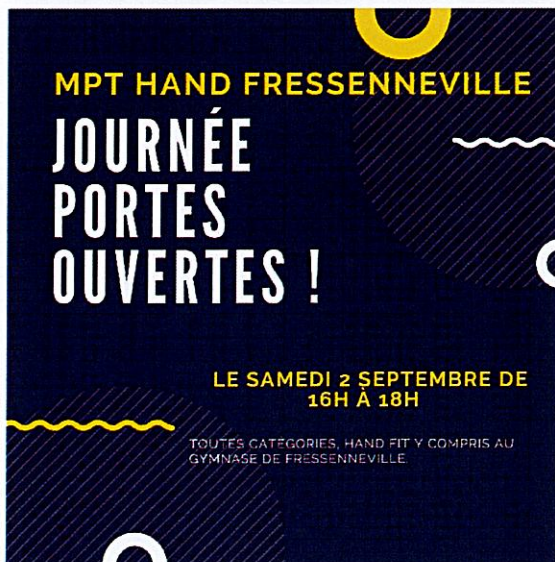




## MARCHE GOURMANDE DU COMITE DES FETES



## MPT HAND FRESSENEVILLE



## TENNIS CLUB

### TOURNOI DE TENNIS DE FRESSENEVILLE 2023 !

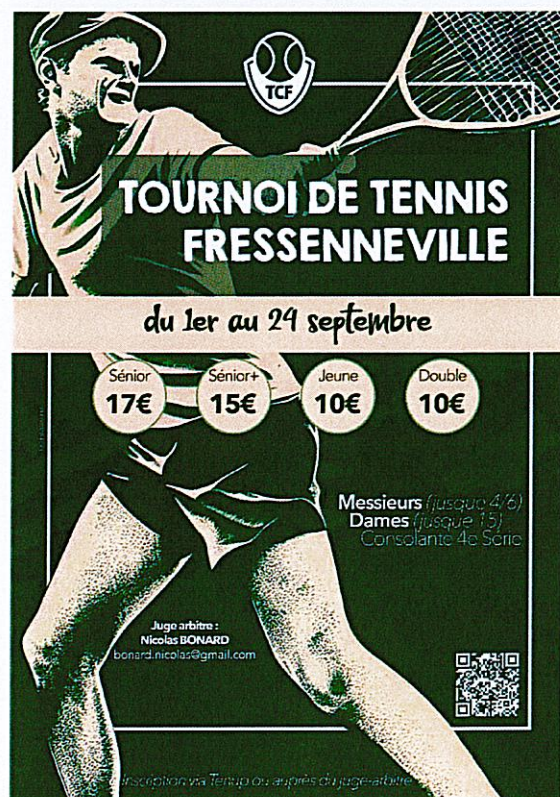
Comme tous les ans, l'Open de Septembre se déroule juste après les vacances, parfait pour se remettre en jambe dès le début de saison Sportive !

Même formule que l'an passé et tarifs inchangés : Simple Dames, Simple Messieurs (+ consolante & fin de tableau), Simple Messieurs +35ans, et double messieurs.

Retrouvez toutes les infos sur l'affiche ci-dessous.

Pour vous inscrire dès maintenant, c'est ici : <https://tenup.fft.fr/tournoi/8239279>

N'hésitez pas à partager A bientôt sur les courts 😊





## 120 ANS DE L'HARMONIE DE CHEPY

### 120 ANS HARMONIE DE CHEPY

SALLE JEAN MARCEL MERLEN

**23** SAMEDI

SEPTEMBRE 18h

Concert de l'harmonie

Ouverture des portes 17h

Exposition photos - Histoire de l'harmonie à travers les 120 ans

**7** SAMEDI

A partir de  
OCTOBRE 19h

Soirée avec Covercast

Groupe de reprises rock

Réservation requise pour la soirée et le repas

Entrée : 8€ / gratuite pour les moins de 12 ans

Planche Charcuterie/Fromage ou

végétarienne : 12€ (1 boisson incluse)

Réservation au 06.80.12.29.12 ou à l'adresse

harmoniedechepy@gmail.com

**8** DIMANCHE

OCTOBRE 16h30

Concert avec les harmonies

d'Offranville, Mons Boubert, Saint

Blumont et Chepy-Fressenneville



BRIE PICARDIE



HARMONIE DE CHEPY-FRESSENNEVILLE

**Le dimanche 03/09 :** club de pétanque : concours fédéral



**Le vendredi 08/09 :** club de football USNF : concours de pétanque



**Le dimanche 17/09 :** club de pétanque : concours fédéral



**Le samedi 23/09 :** Portes ouvertes du Club de Karaté dans le Dojo



**Le samedi 30/09 :** Assemblée Générale du Comité des Fêtes (foyer de la Maison pour Tous )



*Assemblée Générale*

## FESTIVITÉS

**Du 1<sup>er</sup> au 29/09 :** tournoi open de tennis



**Le samedi 2/09 :** Portes ouvertes du Club de Hand 16h-18h



HANDBALL

**Le dimanche 3/09 :** Marche Gourmande + soirée au foyer le soir du Comité des Fêtes



## NOUVEAU SERVICE

Un nouveau service existe dans la commune : **JC NATURE**, Paysagiste, assuré par Monsieur COSSIN Jean-Charles, 3 rue Camille Pelletan, [cossin.jean-charles@orange.fr](mailto:cossin.jean-charles@orange.fr) 06.28.40.33.94

